

10 000 150  
DECISION N° D/ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/CSAGM du 12 JUIN 2025  
PORTANT ADJUDICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES  
N°003/AONO/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2025 DU 24 AVRIL 2025, POUR LA  
SOUSCRIPTION ANNUELLE DE LA POLICE D'ASSURANCE  
AUTOMOBILE DE L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE  
L'ELECTRICITE (ARSEL) AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et autres entités publiques ;  
Vu la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;  
Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;  
Vu la loi N° 2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité ;  
Vu le décret N°2013/203 du 28 juin 2013 abrogeant les dispositions antérieures contraires au décret N° 99/125 du 15 juin 1999 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité ;  
Vu le décret N°2019/426 du 21 août 2019 portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité ;  
Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
Vu le décret N° 2013/159 du 15/05/2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;  
Vu la Circulaire N°002 /CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;  
Vu l'Avis d'appel d'offre N° 003/AONO/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2024 du 24 avril 2025 pour la souscription annuelle de la police d'assurance automobile de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL) au titre de l'exercice 2026 ;  
Vu les propositions d'attribution de marché ;

Considérant les nécessités de service ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : la prestation objet de l'Avis d'appel d'offre N° 003/AONO/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2025 du 24 avril 2024 pour la souscription annuelle de la police d'assurance automobile de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL) au titre de l'exercice 2025;

LIBELLE DE LA PRESTATION	ATTRIBUTAIRe	MONTANT D'ATTRIBUTION EN FCFA TTC	DUREE DE LA PRESTATION
Police d'assurance automobile au titre de l'exercice 2025	ZENITHE ASSURANCES	18 047 895	12 MOIS

**Article 2 :** Le Directeur des Affaires Administratives Financières et des Ressources Humaines, le Contrôleur Financier Spécialisé auprès de l'ARSEL, L'Agent Comptable et le Chef de poste Comptabilité-Matières sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le 10 JUIN 2025

**Copies :**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- P/CPM ;
- DAAFRH ;
- CFS ;
- AC ;
- CSB ;
- Chrono et archives.

